



SIGNALISATION
SIGNALLING



LISTED
HOMOLOGUÉ

AVERTISSEUR DE FUMÉE
AUTONOME

Avertisseurs de fumée photoélectrique

Guide de l'utilisateur

Modèles: **P3010K-CA**
P3010B-CA (avec alarme vocale)
P3010H-CA (avec voyant DEL d'évacuation)

NOTE : Ces modèles sont alimentés par pile et comportent une pile scellée que l'on n'a pas besoin de remplacer et une commande SMART HUSH™ pour arrêter temporairement les alarmes intempestives.



ATTENTION: Veuillez accorder quelques minutes à la lecture complète de ce guide de l'utilisateur que l'on doit conserver pour consultation future et transmettre à tout propriétaire ultérieur.

QUE DOIT-ON FAIRE QUAND L'AVERTISSEUR SE DÉCLENCHE ACTIVATION DE L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

L'avertisseur de fumée émet trois longs bips répétés.

- Avertir les jeunes enfants dans la maison ainsi que toute autre personne qui pourrait avoir des problèmes à reconnaître l'importance de l'alarme ou qui pourrait avoir des difficultés à quitter les lieux sans aide.
- Quittez la maison immédiatement en utilisant le plan d'évacuation prévu. Chaque seconde compte! Ne perdez pas de temps à vous couvrir ou à ramasser des objets de valeur.
- En quittant les lieux, n'ouvrez aucune porte intérieure sans en vérifier la surface en premier. Si elle est chaude ou si vous apercevez de la fumée qui s'infiltré autour de la porte, ne l'ouvrez pas. Utiliser plutôt votre sortie alternative. Par ailleurs, si l'intérieur de la porte est tiède, tenez-vous l'épaule appuyée contre celle-ci et entrouvrez-la afin d'être prêt à la refermer aussitôt, si la chaleur et la fumée s'engouffrent dans la pièce.
- Demeurez au ras du sol si l'environnement est enfumé. Essayez de ne pas respirer trop profondément pour éviter l'inhalation de la fumée. Tenez un linge humide (de préférence et si possible) contre votre bouche et respirez tel qu'indiqué.
- Une fois que vous serez à l'extérieur, dirigez-vous vers le lieu de rencontre convenu et assurez-vous que tout votre entourage s'y trouve réuni.
- Allez chez un(e) voisin(e) pour appeler le service d'incendie. Ne faites pas cet appel depuis votre résidence.
- Ne retournez pas à l'intérieur de votre demeure avant que les dirigeants du service d'incendie ne vous donnent le feu vert.
- Dans certains cas, un avertisseur de fumée peut ne pas protéger efficacement contre l'incendie comme l'indiquent la norme NFPA 72. En voici des exemples:
 - a) Fumer au lit.
 - b) Laisser des enfants sans supervision.
 - c) Utiliser des liquides inflammables tels que la gazoline pour tout nettoyage.
- Si la voie d'évacuation exige que vous traversiez la fumée, couchez-vous sur le sol, sous la fumée et rampez près du sol où l'air est plus pur.

Contenu de ce Guide de l'utilisateur

1. **Introduction / Limites des avertisseurs de fumée**
2. **Emplacements recommandés**
3. **Emplacements déconseillés**
4. **Installation / Instructions de montage**
5. **Fonctionnement et test**
6. **Indications visuelles et sonores**
7. **Alarmes intempestives et Hush**
8. **Pile**
9. **Désactivation de l'avertisseur**
10. **Nettoyage de l'avertisseur**
11. **Règles de sécurité appropriées**
12. **Service et garantie**

1. Introduction

Modèles P3010K-CA, P3010B-CA ou P3010H-CA

Nous vous remercions d'avoir acheté cet avertisseur de fumée.

Il constitue un outil essentiel pour votre plan de sécurité résidentiel. Vous pouvez avoir toute confiance en ce produit qui offre une protection sécuritaire de la plus haute qualité. Nous savons que vous n'en attendez pas moins lorsque la vie des membres de votre famille est en jeu.

Veuillez prendre quelques minutes pour lire attentivement le guide de l'utilisateur et conservez-le pour consultation ultérieure. Enseignez à vos enfants ce qu'il faut faire en cas de signaux d'alarme et prévenez-les de ne jamais manipuler cet appareil.

Si vous avez des questions au sujet du fonctionnement ou de l'installation de votre avertisseur, veuillez communiquer, sans frais, avec notre service à la clientèle au 1-800-880-6788.

La figure 1C vous aidera à déterminer quels sont les endroits appropriés où poser des produits de sécurité qui protégeront votre demeure et les vôtres.

1. Introduction

IMPORTANT: Veuillez lire toutes les instructions avant de procéder à l'installation et rangez ce guide à proximité de l'avertisseur pour y référer ultérieurement.

Ne tentez pas de réparer l'avertisseur de fumée vous-même. Consultez la section Garantie pour y lire les instructions relatives au service.

Cet avertisseur détecte les produits de combustion en utilisant la technologie photoélectrique.

On peut éventuellement utiliser cet avertisseur dans toutes les habitations qui nécessitent des avertisseurs de fumée.

Après une durée d'utilisation cumulative de 10 ans, ce dispositif émettra deux pépiements toutes les 30 seconds. C'est une fonction de fin de durée de vie des piles qui indique qu'il est temps de remplacer l'avertisseur.

Pour indiquer la date de remplacement du dispositif, on a apposé une étiquette sur le côté de l'avertisseur. Avant d'installer le dispositif, indiquer la date « Replace by » (« Remplacer par ») (10 ans après la mise en marche initiale) en utilisant le marqueur permanent sur l'étiquette.

Caractéristiques et spécifications du produit :

- Température : Plage de fonctionnement :
4,4 °C (40 °F) à 37,8 °C (100 °F)
- Humidité : Plage de fonctionnement :
10 à 95 % (sans condensation)
- Alarme sonore :
Avertisseur à pulsation 85+ dB à 10 pi à 3,4 ± 0,5 KHz
- Capteur de fumée :
Photoélectrique

1. Limites des avertisseurs de fumée



AVERTISSEMENT: VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT ET ENTIÈREMENT.

- La norme 72 de la NFPA stipule que lors d'incendies se déclarant dans des demeures résidentielles, la sécurité des personnes dépend principalement de l'avertissement précoce qui les avise de la nécessité de fuir les lieux ainsi que des mesures d'évacuation que les occupants doivent envisager.
- Dans le cas d'unités de logement, les systèmes d'avertissement d'incendie peuvent réussir à protéger environ la moitié des occupants lors d'incendies qui comportent des risques mortels. Les victimes sont souvent intimidées par le feu, ou elles sont trop jeunes ou trop âgées, ou encore présentes des handicaps physiques ou mentaux et ne peuvent s'échapper, même lorsque l'alarme est donnée assez tôt et que la fuite est possible. D'autres stratégies doivent être prévues pour secourir ces personnes : plan de protection mis en place et évacuation ou sauvetage assisté.
- Les autorités conseillent fortement d'installer des avertisseurs de fumée à cellule photoélectrique et à ionisation afin de maximiser la détection de différents types d'incendie dans le domicile. Les avertisseurs de fumée à ionisation peuvent déceler plus rapidement les plus petites particules générées par les incendies (associées aux inflammations instantanées) alors que les avertisseurs à cellule photoélectrique peuvent déceler plus rapidement les plus grosses particules (associées aux feux couvants).
- Un avertisseur fonctionnant à pile nécessite le type de pile spécifié selon l'appareil, doit être en bonne condition et inséré de façon appropriée.
- Vérifiez régulièrement vos avertisseurs de fumée pour vous assurer que le fonctionnement des piles et des circuits électroniques de l'appareil soit en bon état.
- Il est impossible qu'un avertisseur de fumée puisse donner les signaux d'alarme habituels si la fumée n'atteint pas les détecteurs de l'appareil. Ainsi, il peut arriver que les avertisseurs de fumée ne détectent pas un incendie se déclarant dans une cheminée, sur les murs, les toits, à l'intérieur d'une pièce dont la porte est fermée ou sur un autre étage.
- Si l'avertisseur est installé à l'extérieur d'une chambre à coucher ou sur un autre étage, il est possible que l'alarme ne puisse réveiller une personne profondément endormie.
- Une personne dont les facultés sont affaiblies par l'alcool ou la drogue peut également ne pas entendre le signal d'alarme de l'avertisseur de fumée. Pour vous munir d'une protection maximale, installez un avertisseur de fumée à l'intérieur de toute aire de sommeil et à chaque étage de votre demeure.
- Bien que les avertisseurs de fumée peuvent sauver des vies en déclenchant des signaux d'alarme hâtifs pour indiquer la présence d'un incendie, ces appareils ne remplacent pas une police d'assurance. Les propriétaires, locataires et locataires devraient se procurer une couverture d'assurance adéquate afin d'assurer leurs vies ainsi que leurs biens.

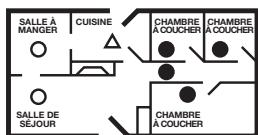
Cet avertisseur n'est pas conçu pour les personnes ayant des problèmes auditifs.

2. Emplacements recommandés

- Installer un avertisseur de fumée dans toutes les chambres à coucher. Comme celles-ci sont généralement les pièces les plus éloignées de la porte de sortie, vous devez surveiller et protéger le trajet d'évacuation. Si votre demeure contient plus d'une aire de sommeil, installez des avertisseurs additionnels y attenant (consultez la figure 1A).
- Placez des avertisseurs supplémentaires pour surveiller et protéger les escaliers qui sont des lieux où la fumée et la chaleur montent graduellement en entonnoir.
- Posez un avertisseur à chaque étage de votre demeure (consultez la figure 1B).
- Mettez un avertisseur dans toute pièce où vous utilisez des appareils électriques tels que des radiateurs mobiles ou des humidificateurs.
- Installez un avertisseur dans chaque pièce où l'on dort la porte fermée car il se peut que le dormeur, derrière sa porte close, n'entende pas l'alarme sonore si cette dernière est en dehors de la pièce.
- La fumée, la chaleur et les produits de combustion montent au plafond et se propagent horizontalement. En posant un avertisseur de fumée au centre du plafond, tous les coins de la pièce sont mieux exposés. L'installation d'avertisseurs au plafond est conseillée pour les constructions résidentielles courantes.
- Lorsque vous posez un avertisseur au plafond, fixez-le à une distance d'au moins 10 cm (4 po) du mur latéral (consultez la figure 2A).
- L'installation de l'avertisseur au mur s'effectue sur son côté intérieur de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez la figure 2A).
- Installez un avertisseur de fumée à chaque extrémité d'un corridor attenant à la chambre à coucher ou à une grande pièce, si le corridor ou la pièce en question mesure plus de 9,1 m (30 pi) de long.
- En ce qui a trait aux maisons mobiles, choisissez les lieux d'installation avec précaution pour éviter les résistances thermiques se produisant au plafond. Consultez la section **Maisons mobiles** pour obtenir plus de détails.

2. Emplacements recommandés

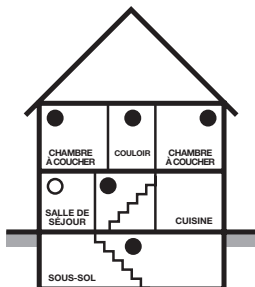
- Installer les avertisseurs de fumée sur des plafonds en pente, pointus ou cathédrale en suivant les lignes directrices de montage suivantes comme on l'indique sur les figures 2B et 2C.
- Dans le cas des plafonds à caissons, placer les avertisseurs de fumée sur la partie la plus haute du plafond ou sur la partie en pente du plafond à moins de 30,5 cm (12 po) à la verticale en descendant du point le plus haut (consultez la figure 2D).



- Avertisseurs de fumée nécessaires
- Avertisseurs de fumée pour une protection supplémentaire
- △ Avertisseur de fumée de type ionique avec bouton Hush® (arrêt d'alarme) ou de type à cellule photo-électrique

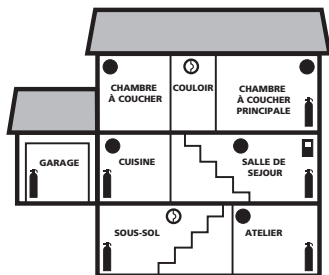
PLAN D'ÉTAGE SIMPLE

FIGURE 1A



PLAN D'ÉTAGE MULTIPLE

FIGURE 1B



- EXTINCTEURS D'INCENDIE
- AVERTISSEURS DE FUMÉE
- AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE
- ⌚ AVERTISSEURS DE FUMÉE/CO

FIGURE 1C

POUR UNE PROTECTION COMPLÈTE DE LA DEMEURE

2. Emplacements recommandés

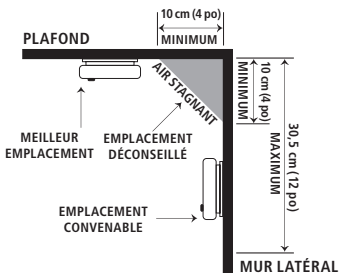


FIGURE 2A

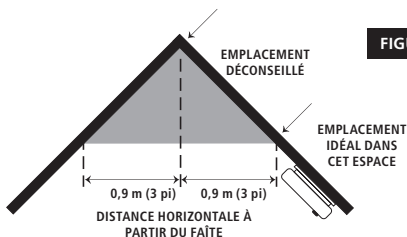


FIGURE 2B

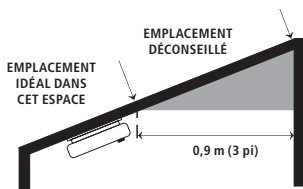


FIGURE 2C

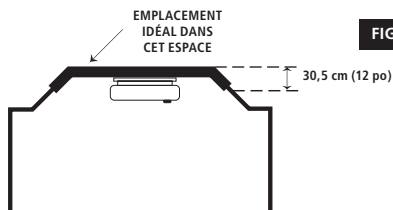


FIGURE 2D

3. Emplacements déconseillés

- N'installez pas un avertisseur à moins de 0,9 m (3 pi) de la porte accédant à la cuisine ou à la salle de bains (munie d'une baignoire ou d'une douche), des conduits d'alimentation d'air forcé utilisés pour les besoins de chauffage ou de climatisation, des ventilateurs de plafond ou d'un ventilateur central, ou de tout endroit à grande circulation d'air.
- Évitez de le poser près des rideaux ou autres objets susceptibles d'obstruer le détecteur. La fumée doit parvenir jusqu'au détecteur pour que celui-ci puisse déceler, avec précision, une condition nocive.
- Ne pas installer au sommet des plafonds à voûte, des plafonds à charpente en « A » ou des toits à pignon. Dans cette zone, installer comme on l'indique sur les figures 2B et 2C.
- Installez un avertisseur à une distance minimale de 30,5 cm (12 po) des lampes fluorescentes; le bruit électronique qu'elles émettent peut déclencher de fausses alarmes.
- Évitez de placer l'avertisseur sur des surfaces dont l'espace environnant est infesté d'insectes. Préservez-le des surfaces très poussiéreuses, sales ou graisseuses. Les particules de poussière peuvent causer de fausses alarmes ou une défaillance de l'appareil.
- Les températures extrêmes influent sur la sensibilité de l'avertisseur. Ne l'installez pas à un endroit où la température baisse sous les 4,4° C (40° F) ou excède les 37,8° C (100° F), comme par exemple un garage ou un grenier non aménagé.
- N'installez pas dans des lieux où l'humidité relative (HR) est supérieure à 95 % (sans condensation). Les endroits très humides où l'on retrouve de la buée ainsi que de la vapeur peuvent causer de fausses alarmes.
- La cuisson peut également engendrer de fausses alarmes. Si vous désirez poser un avertisseur dans cette pièce, obtenez-en un muni d'un bouton d'arrêt d'alarme ou qui est de type à cellule photo-électrique.
- N'en placez pas dans le garage. Lorsque vous démarrez votre véhicule, des particules de combustion se répandent dans l'air.
- Les avertisseurs de fumée ne doivent pas être utilisés avec des grilles de protection à moins que cette combinaison (avertisseur et grille) ait été évaluée et approuvée comme étant convenable.
- Ne pas installer à moins de 6 pi des appareils de chauffage ou de cuisson.

4. Installation / Instructions de montage

Maisons mobiles

Les maisons mobiles modernes ont été conçues pour produire un bon rendement énergétique. Installez les avertisseurs de fumée selon les recommandations mentionnées ci-avant. (Consultez la section **Emplacements recommandés** et la figure 2A).

Dans les cas de maisons mobiles plus anciennes où l'isolation laisse à désirer, par opposition aux normes actuelles, la chaleur ou le froid extrême risque de pénétrer les murs et le toit, ce qui peut occasionner des conditions défavorables à l'intérieur de la demeure. Ce phénomène peut créer une résistance thermique qui empêche la fumée d'atteindre l'avertisseur posé au plafond. Si tel est votre cas, installez l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez la figure 2A).

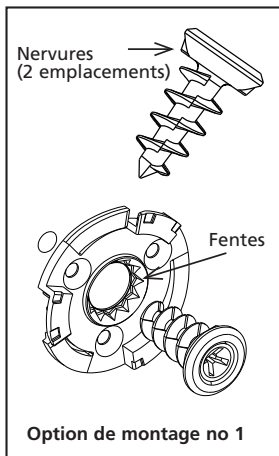
Si vous n'êtes pas certain du degré d'isolation de votre maison mobile ou, encore, si vous constatez que les murs et plafond extérieurs sont ou chauds ou froids, n'installez l'avertisseur que sur un mur intérieur! Installez au moins un avertisseur à proximité des chambres à coucher pour vous munir d'une protection minimale. Pour vous protéger davantage, consultez les directives de la figure 1A.

⚠ AVERTISSEMENT: Vérifiez le fonctionnement de l'avertisseur de fumée lorsqu'une maison mobile a été mis en entreposage, et au moins une fois par semaine lorsque vous y habitez.

Fixation de la plaque de montage

OPTION 1 : Installation facile – Cloison sèche uniquement

1. Choisir un emplacement de montage (mur ou plafond) et percer un trou de 3/16 po de diamètre d'au moins 1/2 po de profondeur.
2. Insérer la vis fournie dans la plaque de montage en alignant les nervures de la vis sur les fentes de la plaque de montage.
3. Serrer la vis/plaque de montage sur le mur ou au plafond jusqu'à ce que la plaque de montage soit bien ajustée contre la surface. NE PAS trop serrer.

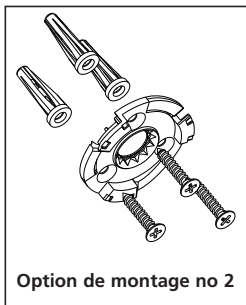


4. Installation / Instructions de montage

OPTION 2 :

Montage sur d'autres surfaces

1. Choisir un emplacement de montage (mur ou plafond) et en utilisant la plaque de montage fournie comme gabarit, marquer l'emplacement des trois trous.
2. Installer les trois vis fournies dans la plaque de montage et serrer. NE PAS trop serrer. (Pour le montage sur du placoplâtre ou sur une surface semblable, percer des trous de 3/16 po et utiliser les ancres en plastique fournies). Les ancres ne sont pas nécessaires pour le montage sur des surfaces dures comme le bois.



Option de montage no 2

Fixation et activation de l'avertisseur

Ce modèle est muni d'une fonction qui permet d'activer automatiquement l'avertisseur quand ce dernier est monté sur la plaque de montage pour la première fois. Dans des conditions de fonctionnement normales, une fois activée, la pile alimentera l'avertisseur pendant toute sa durée de vie (10 ans).

Aligner l'avertisseur sur la plaque de montage et faire tourner vers la droite d'environ 45° jusqu'à ce que le dispositif s'arrête et s'encliquette. NE PAS trop serrer. Si le dispositif doit être aligné de nouveau, faire tourner l'avertisseur vers la droite, enlever et faire tourner pour obtenir l'alignement désiré. NOTE : On pourra monter l'avertisseur sur la plaque en 3 positions (tous les 120 degrés).

De brefs pépiements vous indiqueront que l'avertisseur est sous tension. Le dispositif reste sous tension jusqu'à ce qu'il soit désactivé par l'utilisateur à la fin de la durée de vie de l'avertisseur. Ne pas trop serrer l'avertisseur pour ne pas l'endommager ou endommager la surface de montage.

L'avertisseur est maintenant prêt à fonctionner. Après l'installation/activation, tester votre avertisseur comme on le décrit à la section Fonctionnement et test.

⚠ Attention : En cas de défaillance dans l'installation et dans la mise sous tension, l'avertisseur ne fonctionnera pas bien et empêchera d'intervenir en cas d'incendie.

Le modèle P3010B-CA émettra un message vocal lors de la mise sous tension en demandant à l'utilisateur d'appuyer sur le bouton de test.

5. Fonctionnement et test

FONCTIONNEMENT : L'avertisseur fonctionne une fois qu'il est activé et que le test est terminé. Quand des produits de combustion sont détectés, le dispositif fait entendre une forte alarme à pulsation de 85 dB jusqu'à ce que l'air soit revenu à la normale.

TEST : Testez votre avertisseur en appuyant sur le bouton de test jusqu'à ce que le dispositif émette un pépiement, puis relâcher le bouton de test. Le dispositif émettra alors deux séries de trois bips lents.

Le modèle P3010B-CA émettra également un message vocal « Fire! Fire! Feu! Feu! ».

Le modèle P3010H-CA allumera brièvement la lampe de sécurité ambre.

L'alarme se déclenchera si le circuit électronique, la sirène et la pile fonctionnent. Si l'alarme ne se déclenche pas, on doit remplacer le dispositif.

⚠ Attention : En raison du niveau sonore (85 décibels) de l'alarme, toujours se tenir à distance (environ 2,5 pi) du dispositif ou utiliser une protection auditive quand on effectue le test.

Un test hebdomadaire est nécessaire pour assurer un bon fonctionnement. Un niveau sonore irrégulier ou faible (ou pas de son) provenant de votre alarme indique que l'avertisseur est défectueux et qu'on doit le renvoyer pour le faire réparer. Voir la section désactivation pour déterminer comment on doit préparer le dispositif pour son expédition ou sa mise au rebut.

⚠ Attention : NE PAS utiliser une flamme nue pour tester votre avertisseur, car vous pourriez endommager l'avertisseur ou enflammer des matières combustibles et amorcer un incendie d'immeuble.

6. Indications visuelles et sonores

Le tableau ci-après décrit les conditions d'alarme visuelles et sonores que le dispositif peut rencontrer et illustre comment il indique les conditions d'attente, d'alarme et d'erreur.

6. Indications visuelles et sonores

Mode d'alarme	Indications visuelles	Indications sonores	Note:
Fumée ou incendie détecté	3 clignotements synchronisés avec l'alarme sonore	3 long bips, répétés	Modèle P3010K-CA
Fumée ou incendie détecté	3 clignotements synchronisés avec l'alarme sonore	3 long bips, répétés accompagnés d'un message sonore « Fire! Fire! Feu! Feu! »	Modèle P3010B-CA avec message vocal
Fumée ou incendie détecté	3 clignotements synchronisés, alarme sonore et lampe ambre allumée	3 long bips, répétés	Modèle P3010H-CA avec lampe de sécurité

Mode de fonctionnement	Indications visuelles	Indications sonores	Note:
Fonctionnement normal	Clignotement toutes les 60 secondes	Aucun	La DEL clignotera toutes les 60 secondes pendant les 10 minutes qui suivent la mise sous tension ou le réenclenchement. Après les 10 premières minutes, la DEL clignotera toutes les 10 minutes
Appuyer sur le bouton Test/Hush	Clignotement avec chaque mode d'alarme	Deux séries de 3 bips longs	Appuyer sur le bouton Test/Hush pour amorcer la séquence de test
		Message vocal « Fire! Fire! Feu! Feu! »	Modèle P3010B-CA avec message vocal
Avertisseur de fumée en sourdine (Hush)	Clignotement toutes les 10 secondes	Aucun (avertisseur de fumée arrêté)	La fonction Hush (sourdine) met l'alarme de l'avertisseur de fumée en sourdine pendant environ 10 minutes.
Pile faible	Clignotement toutes les 30 secondes	Pépiement toutes les 60 secondes	Enlever, arrêter et remplacer l'avertisseur
		Message vocal « Low Battery. Pile faible »	Modèle P3010B-CA avec message vocal
Mode défaillance	Code défaillance (2 à 12 clignotements toutes les 30 secondes)	Pépiement toutes les 30 secondes	Enlever, arrêter et remplacer l'avertisseur
Fin de durée de vie du dispositif*	2 clignotements toutes les 30 secondes	2 pépiements toutes les 30 secondes	Enlever, arrêter et remplacer l'avertisseur
Fin de vie de la mise en sourdine (Hush) du dispositif	Aucun	Aucun (Fin de vie des pépiements)	

* Fin de vie de la fonction hush. Arrête l'indication de fin de durée de vie de la sourdine pendant les 3 jours consécutifs pendant un maximum de 30 jours.

6. Indicateurs sonores et visuels

Si vous désirez obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le service Produit Support au 1-800-880-6788, nous écrire à l'adresse suivante : Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0 ou visiter le site web : www.kiddecanada.com.

FONCTIONNEMENT DES INDICATEURS VISUELS ET SONORES

Voyant DEL rouge : La DEL rouge clignotera avec l'alarme sonore. Par conséquent, la DEL rouge clignotera pendant une alarme de fumée, un pépiement de pile faible, un pépiement d'erreur ou à la fin de la durée de vie de l'avertisseur.

Indicateur de mode de défaillance : Ces avertisseurs contrôlent les fonctions stratégiques des circuits électroniques internes et des capteurs. Si un problème est détecté, l'avertisseur entre en mode de défaillance. Dans ce cas, l'avertisseur émettra un seul pépiement environ toutes les 30 secondes et la DEL rouge clignotera 2 à 12 fois. Le cas échéant, appeler le service à la clientèle de Kidde au 1-800-880-6788.

Indicateur de fin de durée de vie du dispositif : Dix ans après la mise sous tension initiale, ce dispositif pépiera deux fois toutes les 30 secondes pour indiquer qu'il est temps de remplacer l'avertisseur.

Cet avertisseur est muni d'une fonction End of Life Hush® qui vous permet d'arrêter le pépiement de défaillance pendant trois jours en vous donnant du temps supplémentaire pour remplacer le dispositif à un moment plus propice.

Pour activer, appuyer sur le bouton de test/Hush. En mode End of Life Hush®, l'avertisseur détectera toujours la fumée.

Le signal de fin de durée de vie peut être réenclenché au moins 10 fois en 30 jours. Après 10 réenclenchements du signal de fin de durée de vie, on ne peut plus mettre ce signal en sourdine et l'avertisseur doit être remplacé immédiatement.

7. Alarmes intempestives et Hush

Cet avertisseur de fumée est conçu pour réduire au minimum les alarmes intempestives. La fumée de cigarette ne doit normalement pas déclencher l'alarme, à moins qu'elle ne soit envoyée directement dans l'avertisseur. Les particules de combustion de cuisson peuvent déclencher l'alarme si celui-ci est installé trop près de la zone où l'on cuisine. De grandes quantités de particules de combustibles proviennent de déversements ou de la cuisson au gril. L'utilisation du ventilateur sur une hotte d'extraction (pas du type à recirculation) contribue également à éliminer ces produits combustibles de la cuisine.

7. Alarmes intempestives et Hush

Si l'avertisseur de fumée fait entendre 3 long bips, vérifier d'abord s'il y a un incendie. Si l'on découvre un incendie, sortir et appeler le service d'incendie. S'il n'y a pas d'incendie, vérifier si une des raisons énumérées dans « Emplacements à éviter » peut avoir provoqué une alarme.

COMMANDE SMART HUSH™ : La fonction SMART HUSH™ a la capacité de désensibiliser temporairement le circuit de l'avertisseur pendant environ 10 minutes.

On ne doit utiliser cette fonction que quand une condition d'alarme connue comme la fumée de cuisson, a déclenché l'alarme. On désensibilise cet avertisseur de fumée en appuyant sur le bouton Test/Hush sur le couvercle de l'avertisseur de fumée. Si la fumée n'est pas trop dense, l'avertisseur s'arrête immédiatement et la DEL rouge clignote toutes les 10 secondes. Ceci indique que l'avertisseur de fumée est temporairement désensibilisé.

Modèle P3010B-CA émettra un message vocal « Mode Hush activé ».

Modèle P3010H-CA éteindra la lampe de sécurité ambre.

L'avertisseur de fumée se réenclenchera automatiquement après environ 10 minutes et l'alarme se déclenchera si des particules de combustion sont présentes.


Modèle P3010B-CA émettra un message vocal « Au feu! Au feu! »

On peut utiliser la fonction SMART HUSH™ à plusieurs reprises jusqu'à ce que les conditions de l'air provoquant l'alarme aient été dissipées. Quand on appuie sur le bouton Test/Hush de l'avertisseur, on arrête la période de désensibilisation temporaire.

Modèle P3010B-CA émettra un message vocal « Mode Hush annulé » après avoir appuyé sur le bouton Test/Hush.

Si la fumée n'est pas trop dense, après dix minutes l'avertisseur reprendra son fonctionnement normal.

NOTE : La fumée dense annulera la fonction SMART HUSH™ et l'alarme continuera à retentir.

 **ATTENTION : Avant d'utiliser la SMART HUSH™, déterminer la source de la fumée et s'assurer que toutes les conditions de sécurité sont respectées.**

8. Pile

ACTIVATION ET DÉSACTIVATION DE LA PILE

NOTE : Une pile au lithium-ion, scellée de façon permanente dans l'avertisseur, alimente ce dispositif; aucune installation ou remplacement de la pile pendant toute la durée de vie de l'avertisseur.

IMPORTANT : Une exposition constante à une humidité trop haute ou trop basse peut réduire la durée de vie de la pile.

! AVERTISSEMENT. NE PAS OUVRIR L'AVERTISSEUR POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT.

Ne pas réparer l'avertisseur de fumée soi-même. Aucune pièce détachée n'est incluse.

Pile faible : Cet avertisseur est équipé d'un circuit de contrôle de pile faible, il émettra un seul "pépiement" environ toutes les 60 secondes et la DEL rouge clignotera toutes les 30 secondes pendant au moins sept jours si la pile s'épuise.

ON DOIT DÉSACTIVER LE DISPOSITIF (VOIR LA SECTION « DÉSACTIVATION DE L'AVERTISSEUR ») ET REMPLACER DANS LES 7 JOURS DU PREMIER AVERTISSEMENT « ATTENTION PILE FAIBLE » POUR ASSURER UNE PROTECTION CONTINUE.

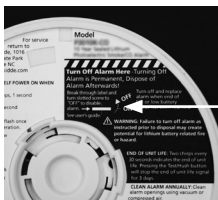
9. Désactivation de l'avertisseur

! AVERTISSEMENT

- La désactivation de l'avertisseur est permanente. Une fois que l'avertisseur a été désactivé, on ne peut pas le réactiver.
- Une fois désactivé, l'avertisseur ne DÉTECTE PLUS LA FUMÉE.
- Une fois que l'avertisseur a été désactivé, la pile s'épuise et l'alarme ne fonctionne plus.
- Une fois que l'avertisseur a été désactivé, on ne peut pas l'installer sur la plaque de montage ou le réactiver.



! AVERTISSEMENT. Si l'on n'arrête pas correctement l'avertisseur avant de le mettre au rebut, la pile au lithium peut provoquer un incendie ou présenter un danger.

9. Désactivation de l'avertisseur



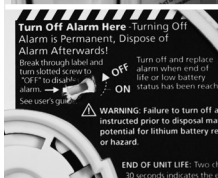
Pour désactiver l'avertisseur

Retirer l'avertisseur de la plaque de montage en la faisant tourner dans le sens indiqué par les flèches sur le couvercle de l'avertisseur.

À l'arrière de l'avertisseur, repérer la zone   sur l'étiquette du produit.



Déchirer l'étiquette avec un tournevis.



Tourner la vis sur OFF. On pourra ainsi désactiver l'avertisseur, arrêter le pépiement de pile faible et s'assurer que l'avertisseur est sûr pour s'en débarrasser en vidangeant la pile.

⚠ AVERTISSEMENT. Si l'on n'arrête pas correctement l'avertisseur avant de le mettre au rebut, la pile au lithium peut provoquer un incendie ou présenter un danger.

10. Nettoyage de l'avertisseur

Nettoyer l'avertisseur au moins une fois par an

On peut nettoyer l'intérieur de l'avertisseur (chambre de détection) en utilisant un jet d'air comprimé ou un tuyau d'aspirateur sur le périmètre de l'avertisseur. On peut essuyer l'extérieur de l'avertisseur avec un chiffon humide. N'utiliser que de l'eau pour humidifier le chiffon, l'utilisation de détergents ou de produits de nettoyage pourrait endommager l'avertisseur.

10. Nettoyage de l'avertisseur

Après avoir effectué le nettoyage, tester votre avertisseur en utilisant le bouton de test. Si le nettoyage n'a pas remis votre avertisseur en état de fonctionner normalement, on doit le remplacer.

- Ne jamais utiliser de détergent ou d'autres solvants pour nettoyer le dispositif.
- Éviter de pulvériser des rafraîchisseurs d'air, des fixatifs pour cheveux ou d'autres aérosols près de l'avertisseur
- Ne pas peindre le dispositif. La peinture peut boucher les événements et empêcher le capteur de détecter la fumée et le CO.
- Ne jamais entreprendre de démonter le dispositif ou de nettoyer l'intérieur. Cette action annulerait votre garantie.

11. Règles de sécurité appropriées

Élaborez un plan d'évacuation et mettez-le en pratique!

- Installez et entretenez des extincteurs d'incendie à chaque étage de la maison sans omettre la cuisine, le sous-sol et le garage. Sachez comment utiliser un extincteur d'incendie avant qu'une situation d'urgence ne se produise.
- Préparez un plan couvrant les étages de votre demeure en y indiquant clairement toutes les portes et fenêtres et prévoyez au moins deux parcours d'évacuation à partir de chaque pièce. Des échelles de secours peuvent s'avérer nécessaires au deuxième étage pour les pièces munies de fenêtres.
- Réunissez tous les membres de la famille et expliquez votre plan d'évacuation, démontrant à chacun comment agir en cas d'incendie.
- Choisissez un lieu de rencontre à l'extérieur de votre demeure où vous vous retrouverez tous, si un incendie se déclarait.
- Veillez à ce que chacun se familiarise avec l'alarme sonore qu'émet l'avertisseur de fumée et de CO et formez-les pour qu'ils quittent les lieux dès que ce son retentit.
- Pratiquez des exercices d'évacuation, le jour comme la nuit, au moins à tous les six mois. Assurez-vous que les jeunes enfants entendent l'alarme sonore et que ce son les réveille pour qu'ils puissent suivre le plan d'évacuation prévu. La pratique permet à tous les occupants de mettre votre plan à l'épreuve avant qu'une situation d'urgence ne se produise. Il est possible que vous ne puissiez rejoindre vos enfants avant de fuir les lieux. Il importe que vos jeunes soient bien préparés.

11. Règles de sécurité appropriées

- Des études récentes ont démontré que les avertisseurs de fumée peuvent ne pas nécessairement réveiller toutes les personnes endormies et il est donc de la responsabilité des personnes vivant dans l'habitation et capables d'aider les autres de fournir de l'assistance à ceux et celles qui pourraient rester endormis malgré l'alarme sonore ou qui sont incapables d'évacuer les lieux sans assistance.

Procédures d'évacuation relatives à l'avertisseur

- Avertissez les petits enfants qui sont dans la maison.
- Quittez la maison immédiatement en utilisant le plan d'évacuation prévu. Chaque seconde compte! Ne perdez pas de temps à vous couvrir ou à ramasser des objets de valeur.
- En quittant les lieux, n'ouvrez aucune porte intérieure sans en vérifier la surface en premier. Si elle est chaude ou si vous apercevez de la fumée qui s'infiltré autour de la porte, ne l'ouvrez pas. Utiliser plutôt votre sortie alternative. Par ailleurs, si l'intérieur de la porte est tiède, tenez-vous l'épaule appuyée contre celle-ci et entrouvrez-la afin d'être prêt à la refermer aussitôt, si la chaleur et la fumée s'engouffrent dans la pièce.
- Demeurez au ras du sol si l'environnement est enfumé. Essayez de ne pas respirer trop profondément pour éviter l'inhalation de la fumée. Tenez un linge humide (de préférence et si possible) contre votre bouche et respirez tel qu'indiqué.
- Une fois que vous serez à l'extérieur, dirigez-vous vers le lieu de rencontre convenu et assurez-vous que tout votre entourage s'y trouve réuni.
- Allez chez un(e) voisin(e) pour appeler le service d'incendie. Ne faites pas cet appel depuis votre résidence.
- Ne retournez pas à l'intérieur de votre demeure avant que les dirigeants du service d'incendie ne vous donnent le feu vert.
- Dans certains cas, un avertisseur de fumée peut ne pas assurer une protection efficace contre l'incendie. Par exemple :
 - a) fumer au lit.
 - b) laisser les enfants sans surveillance.
 - c) nettoyer avec des liquides inflammables comme de l'essence.
 - d) incendies dans lesquels la victime est à l'origine de l'incendie par exemple, si les vêtements d'une personne prennent feu quand elle fait la cuisine.
 - e) incendies dans lesquels la fumée ne peut pas atteindre l'avertisseur en raison de la présence d'une porte fermée ou de toute autre obstruction.
 - f) incendies criminels dans lesquels les flammes se répandent si rapidement que l'occupant ne peut plus sortir même si des avertisseurs sont bien installés.

11. Règles de sécurité appropriées

Recommandations supplémentaires

La NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie – É.-U.) transmet les informations suivantes en vertu de la norme 72:

Là où d'autres lois, codes ou normes applicables l'exigent en fonction d'un type d'usage spécifique, des avertisseurs de fumée approuvés à un seul poste et à postes multiples doivent être installés comme suit :

- (1) Dans les chambres à coucher et chambres d'amis
- (2) À l'extérieur de l'aire de repos de chaque unité d'habitation séparée, à moins de 21 pi (6,4 m) d'une porte de chambre à coucher, cette distance étant mesurée suivant le trajet normal de déplacement
- (3) À chaque étage d'une unité d'habitation, sous-sol compris
- (4) À chaque étage d'un foyer résidentiel et établissement de soins (petit établissement), incluant le sous-sol mais excluant la galerie technique et le grenier non aménagé
- (5) Dans l'espace habitable d'une suite
- (6) Dans l'espace habitable d'un foyer résidentiel et établissement de soins (petit établissement)

Détection de fumée – Est-il souhaitable d'avoir plus d'avertisseurs de fumée?

Nombre requis d'avertisseurs de fumée (tel qu'illustré aux figures 1A et 1B): Le nombre requis d'avertisseurs de fumée peut ne pas fournir une protection d'alerte précoce et fiable en ce qui concerne les pièces isolées par une porte des pièces protégées par le nombre requis d'avertisseurs de fumée. Pour cette raison, il est recommandé que le ou la responsable de la famille songe à installer des avertisseurs de fumée supplémentaires, afin de sécuriser davantage ces pièces non protégées.

Ces endroits additionnels incluent le sous-sol, les chambres à coucher, la salle à manger, la salle de chauffage, la pièce où se situe le panneau électrique et les corridors qui ne sont pas protégés par le nombre requis d'avertisseurs de fumée. Par ailleurs, l'installation d'avertisseurs de fumée dans la cuisine, le grenier (habitable ou non) ou le garage n'est habituellement pas recommandée dû au fait que ces lieux, de par leur utilisation, peuvent occasionnellement engendrer des conditions pouvant nuire au fonctionnement de l'appareil.

Les avertisseurs devraient être installés conformément à la norme 72 de la NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie), Batterymarch Park, Quincy, MA 02269.

Avisez votre service d'incendie local ainsi que votre compagnie d'assurance dès que vous aurez installé vos avertisseurs de fumée.

FCC

Ce dispositif est conforme à la Partie 15 des règles FCC. Son fonctionnement doit répondre aux deux conditions suivantes : (1) ce dispositif ne peut pas créer des interférences dangereuses et (2) il doit accepter toute interférence reçue y compris les interférences qui peuvent créer un fonctionnement indésirable.

12. Informations pour l'entretien

Au cours de la période de garantie prescrite, Kidde s'engage à réparer ou remplacer à son gré tout avertisseur Kidde défectueux retourné dans un emballage prépayé à l'adresse suivante : Kidde Canada Inc., Attn : Warranty Returns, P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0.

Veillez indiquer vos nom, adresse et numéro de téléphone avec une brève description du problème. Pour plus d'assistance, veuillez appeler notre service à la clientèle au 1-800-880-6788. Les dommages attribuables à une négligence, à un usage abusif ou à un non-respect de toute instruction jointe se traduiront par la résiliation de la garantie et le dispositif ne sera pas remplacé ou réparé.

Ce guide de l'utilisateur et les produits décrits dans les présentes sont protégés par un droit d'auteur, tous droits réservés. En vertu de la loi sur le droit d'auteur, aucune partie de ce guide ne peut être copiée sans le consentement écrit de Kidde. Si vous désirez obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le service à la clientèle au 1-800-880-6788, nous écrire à l'adresse suivante : Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0 ou visiter notre site web : www.kiddecanada.com.

12. Garantie

GARANTIE LIMITÉE DE DIX ANS

Si après avoir examiné ce guide, il vous semble que votre avertisseur est défectueux d'une façon ou d'une autre, ne pas détraquer l'avertisseur. Dans de nombreux cas, la façon la plus rapide de remplacer votre avertisseur est de le ramener au magasin où il a été acheté. Vous pouvez également le retourner pour entretien à Kidde. Si vous avez des questions, appelez le service à la clientèle Kidde au 1-800-880-6788.

Kidde garantit que l'avertisseur fermé sera exempt de défauts au point de vue matériaux et main-d'œuvre dans des conditions normales d'utilisation pour une période de dix ans à partir de la date d'achat. L'obligation de Kidde en vertu de cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement de l'avertisseur ou de toute partie de celui-ci que nous trouvons défectueux au point de vue matériau, main-d'œuvre ou conception, gratuitement, en envoyant l'avertisseur avec la preuve d'achat, frais de poste et de retour prépayés à : Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0.

Cette garantie ne s'appliquera pas à cet avertisseur s'il a été endommagé, modifié, maltraité ou transformé après la date d'achat ou s'il ne fonctionne pas en raison d'une mauvais entretien ou d'un courant inapproprié. Toute garantie implicite s'appliquant à cette vente et notamment les garanties de description, de commercialisation et d'aptitude à l'emploi particulier est limitée au cours de la période de garantie ci-avant. Le fabricant ne doit en aucun cas être tenu responsable de la perte de jouissance de ce produit ou de tout dommage indirect, spécial, accidentel ou des coûts ou frais engagés par le client ou tout autre utilisateur de ce produit, que ce soit en raison d'une rupture de contrat, négligence, responsabilité délictuelle ou autre. Le fabricant n'aura aucune responsabilité en cas de blessures ou de dommages matériels ou de tout dommage spécial, consécutif de quelque sorte que ce soit résultant d'une fuite de gaz, d'un feu ou d'une explosion.

Comme certaines provinces ne prévoient pas de limites relatives à la durée d'une garantie implicite ou ne permettent pas l'exclusion ou la limite des dommages incidentiels ou consécutifs, les limites ou exclusions ci-avant peuvent ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie donne les droits particuliers mais vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. La garantie ci-avant ne peut pas être transformée sauf par écrit signé par les parties aux présentes.

IMPORTANT : Ne pas retirer le couvercle arrière. S'il est retiré, la garantie est annulée. Votre avertisseur de fumée Kidde ne remplace pas une assurance biens, invalidité, vie ou autre. Vous avez la responsabilité de contracter une assurance. Consulter votre agent d'assurance.



Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0

QUESTIONS OU DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
Appeler notre service à la clientèle au **1-800-880-6788** ou visiter
notre site web à **www.kiddecanada.com**